Envoyé en préfecture le 24/07/2025
Reçu en préfecture le 24/07/2025
Publié le
ID : 033-200026631-20250625-01_25062025-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'EAU POTABLE et d'ASSAINISSEMENT du NORD LIBOURNAIS

EXTRAIT du REGISTRE du 25 juin 2025

Nombre de Membres en exercice :	28
Présents :	18
Votants :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mille vingt-cinq,
le vingt-cinq du mois de juin, à dix-huit heures,
le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement du Nord Libournais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Lagorce, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARQUEST, Vice-Président du syndicat.
Monsieur Bruno LAVIDALIE est nommé secrétaire de séance.
Date de la convocation : 19 juin 2025
Nombre de communes membres : 14 - Nombre de délégués : 28

Présents :
Mme Fabienne KRIER - M. Christian RAYMOND - Jean-Luc DARQUEST – M. Bruno LAVIDALIE - Stéphane BEAUFILS – M. Jean-François BLANCHET- Mme Sylviane DAILLY - M. Pascal PERAULT - M. Jean-Philippe VIRONNEAU - Pierre MALGUID - Mme Chantal GANTCH - M. Frédéric FERCHAUD
Pouvoir : néant
Absents représentés : M. Jean-Luc LETERME représenté par le délégué suppléant M. Gilles BEGUIN - Mme Patricia GOBBI représenté par le délégué suppléant M. Michel ALLARD - Mme Danielle CARBONEL représentée par le délégué suppléant M. Jacque DURADE - M. Bernard BACCI représenté par le délégué suppléant M. Patrice DELEU - Mme Fabienne FONTENEAU représentée par le délégué suppléant M. Marc LAGARDE - M. Thibaud YVON représenté par le délégué suppléant M. Laurent ROUMEGOUX
Absents Excusés :
Mme Jeany DUVAL – M. Jacques RABANIER - M. Hervé ALLOY – M. Patrick ANGULO - Mme Francine TREBUCHAIRE – M. Lionel GACHARD – M. Jean-Louis MICHEL - M. Nicolas BERT - M. Joël VERDIER - M. Jean-Pierre ROLLAND

Objet : Délibération n°01/25062025– Signature avenant n°7 au contrat d'affermage de l'eau potable

Le Conseil Syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code civil et notamment les articles 2044 et suivants relatifs à la transaction,

Considérant que le SIEPA du Nord Libournais et la société AGUR ont conclu un contrat de délégation du service public de l'eau potable qui prend fin le 31 décembre 2025.

Considérant qu'afin d'assurer la continuité du service public rendu à l'usager à l'occasion de ce changement de contrat et d'organiser précisément les modalités de fin de l'actuel contrat de délégation de service public, le SIEPA du Nord Libournais et la société AGUR ont décidé de conclure un protocole d'accord,

Considérant que ledit protocole d'accord joint à la présente délibération est conclu aux conditions principales suivantes :

- Transmission par la société AGUR des données au SIEPA du Nord Libournais (fichier des abonnés, plans, SIG…),

Envoyé en préfecture le 24/07/2025
Reçu en préfecture le 24/07/2025
Publié le 24 JUIL. 2025
ID : 033-200026631-20250625-01_25062025-DE

Au vu de cet exposé, le Comité Syndical :

ADOPTE l'avenant N°7 au contrat de délégation du service public AGUR.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document et effectuer toute démarche relative à cette décision et à sa mise en application.

adopté à l'unanimité

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait conforme,
Le Président, Jean-Luc DARQUEST **Le secrétaire de séance, Bruno LAVIDALIE**

Acte rendu exécutoire,
reçu en sous-préfecture le : 24 JUIL. 2025
publié ou notifié le : 24 JUIL. 2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT du NORD LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 24/07/2025
Reçu en préfecture le 24/07/2025
Publié le 24 JUIL. 2025
ID : 033-200026631-20250625-02_25062025-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'EAU POTABLE et d'ASSAINISSEMENT du NORD LIBOURNAIS

EXTRAIT du REGISTRE du 25 juin 2025

Nombre de Membres en exercice :	28
Présents :	18
Votants :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mille vingt-cinq,
le vingt-cinq du mois de juin, à dix-huit heures,
le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement du Nord Libournais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Lagorce, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARQUEST, Vice-Président du syndicat.
Monsieur Bruno LAVIDALIE est nommé secrétaire de séance.
Date de la convocation : 19 juin 2025
Nombre de communes membres : 14 - Nombre de délégués : 28

Présents :
Mme Fabienne KRIER - M. Christian RAYMOND - Jean-Luc DARQUEST – M. Bruno LAVIDALIE - Stéphane BEAUFILS – M. Jean-François BLANCHET- Mme Sylviane DAILLY - M. Pascal PERAULT - M. Jean-Philippe VIRONNEAU - Pierre MALGUID - Mme Chantal GANTCH - M. Frédéric FERCHAUD
Pouvoir : néant
Absents représentés : M. Jean-Luc LETERME représenté par le délégué suppléant M. Gilles BEGUIN - Mme Patricia GOBBI représenté par le délégué suppléant M. Michel ALLARD - Mme Danielle CARBONEL représentée par le délégué suppléant M. Jacque DURADE - M. Bernard BACCI représenté par le délégué suppléant M. Patrice DELEU - Mme Fabienne FONTENEAU représentée par le délégué suppléant M. Marc LAGARDE - M. Thibaud YVON représenté par le délégué suppléant M. Laurent ROUMEGOUX
Absents Excusés :
Mme Jeany DUVAL – M. Jacques RABANIER - M. Hervé ALLOY – M. Patrick ANGULO - Mme Francine TREBUCHAIRE – M. Lionel GACHARD – M. Jean-Louis MICHEL - M. Nicolas BERT - M. Joël VERDIER - M. Jean-Pierre ROLLAND

Objet : Délibération n°02/25062025– Signature avenant n°6 au contrat d'affermage de l'assainissement collectif

Le Conseil Syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code civil et notamment les articles 2044 et suivants relatifs à la transaction,

Considérant que le SIEPA du Nord Libournais et la société AGUR ont conclu un contrat de délégation du service public de l'assainissement qui prend fin le 31 décembre 2025.

Considérant qu'afin d'assurer la continuité du service public rendu à l'usager à l'occasion de ce changement de contrat et d'organiser précisément les modalités de fin de l'actuel contrat de délégation de service public, le SIEPA du Nord Libournais et la société AGUR ont décidé de conclure un protocole d'accord,

Considérant que ledit protocole d'accord joint à la présente délibération est conclu aux conditions principales suivantes :

- Transmission par la société AGUR des données au SIEPA du Nord Libournais (fichier des abonnés, plans, SIG…),

Envoyé en préfecture le 24/07/2025
Reçu en préfecture le 24/07/2025
Publié le 24 JUIL. 2025
ID : 033-200026631-20250625-02_25062025-DE

Au vu de cet exposé, le Comité Syndical :

ADOPTE l'avenant N°7 au contrat de délégation du service public AGUR.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document et effectuer toute démarche relative à cette décision et à sa mise en application.

adopté à l'unanimité

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait conforme,
Le Président, Jean-Luc DARQUEST **Le secrétaire de séance, Bruno LAVIDALIE**

Acte rendu exécutoire,
reçu en sous-préfecture le : 24 JUIL. 2025
publié ou notifié le : 24 JUIL. 2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT du NORD LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le 17 JUIL. 2025
ID : 033-200026631-20250625-04_25062025-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'EAU POTABLE et d'ASSAINISSEMENT du NORD LIBOURNAIS

EXTRAIT du REGISTRE du 25 juin 2025

Nombre de Membres en exercice :	28
Présents :	18
Votants :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mille vingt-cinq,
le vingt-cinq du mois de juin, à dix-huit heures,
le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement du Nord Libournais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Lagorce, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARQUEST, Vice-Président du syndicat.
Monsieur Bruno LAVIDALIE est nommé secrétaire de séance.
Date de la convocation : 19 juin 2025
Nombre de communes membres : 14 - Nombre de délégués : 28

Présents :
Mme Fabienne KRIER - M. Christian RAYMOND - Jean-Luc DARQUEST – M. Bruno LAVIDALIE - Stéphane BEAUFILS – M. Jean-François BLANCHET- Mme Sylviane DAILLY - M. Pascal PERAULT - M. Jean-Philippe VIRONNEAU - Pierre MALGUID - Mme Chantal GANTCH - M. Frédéric FERCHAUD
Pouvoir : néant
Absents représentés : M. Jean-Luc LETERME représenté par le délégué suppléant M. Gilles BEGUIN - Mme Patricia GOBBI représenté par le délégué suppléant M. Michel ALLARD - Mme Danielle CARBONEL représentée par le délégué suppléant M. Jacque DURADE - M. Bernard BACCI représenté par le délégué suppléant M. Patrice DELEU - Mme Fabienne FONTENEAU représentée par le délégué suppléant M. Marc LAGARDE - M. Thibaud YVON représenté par le délégué suppléant M. Laurent ROUMEGOUX
Absents Excusés :
Mme Jeany DUVAL – M. Jacques RABANIER - M. Hervé ALLOY – M. Patrick ANGULO - Mme Francine TREBUCHAIRE – M. Lionel GACHARD – M. Jean-Louis MICHEL - M. Nicolas BERT - M. Joël VERDIER - M. Jean-Pierre ROLLAND

Objet : Délibération N° 04/25062025- Délibération modificative de crédits N° 01/2025 pour le budget de l'assainissement collectif

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif de l'assainissement collectif 2025,

Sur le rapport de Monsieur le Président,

le Comité Syndical, DÉCIDE des modifications budgétaires ASSAINISSEMENT COLLECTIF

suivantes :

Section de fonctionnement **:**

Dépenses :

Chap 68 – Compte 6817 :	+	2 055.00
Chap 011 – compte 618 :	+	7 612.71
Total dépenses de fonctionnement :	+	**9 667.71**

Recettes :

Chap 78 – Compte 7817 :	+	9 667.71
Total recettes de fonctionnement :	+	**9 667.71**

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le 17 JUIL. 2025
ID : 033-200026631-20250625-04_25062025-DE

Section d'investissement :

Dépenses :

Chap 041 – Compte 2125 :	+	12 017.72
Opération 20214 – compte 2313 :	+	1 100.00
Opération 20215 – compte 2313 :	+	2 500.00
Compte 020 :	-	3 600.00
Chap 041 – opération 20214 - Compte 2762 :	+	300.00
Chap 041 – opération 20215 - Compte 2762 :	+	500.00
Total dépenses d'investissement :	+	**12 817.72**

Recettes

Chap 041 – Compte 21351 :	+	12 017.72
Chap 041 – opération 20214 - Compte 2313 :	+	300.00
Chap 041 – opération 20215 - Compte 2313 :	+	500.00
Total recettes d'investissement :	+	**12 817.72**

adopté à l'unanimité

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait conforme,
Le Président, Jean-Luc DARQUEST **Le secrétaire de séance, Bruno LAVIDALIE**

Acte rendu exécutoire,
reçu en sous-préfecture le : 15 JUIL. 2025
publié ou notifié le : 17 JUIL. 2025

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le 17 JUIL. 2025
ID : 033-200026631-20250625-03_25062025-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'EAU POTABLE et d'ASSAINISSEMENT du NORD LIBOURNAIS

EXTRAIT du REGISTRE du 25 juin 2025

Nombre de Membres en exercice :	28
Présents :	18
Votants :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mille vingt-cinq,
le vingt-cinq du mois de juin, à dix-huit heures,
le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement du Nord Libournais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Lagorce, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARQUEST, Vice-Président du syndicat.
Monsieur Bruno LAVIDALIE est nommé secrétaire de séance.
Date de la convocation : 19 juin 2025
Nombre de communes membres : 14 - Nombre de délégués : 28

Présents :
Mme Fabienne KRIER - M. Christian RAYMOND - Jean-Luc DARQUEST – M. Bruno LAVIDALIE - Stéphane BEAUFILS – M. Jean-François BLANCHET- Mme Sylviane DAILLY - M. Pascal PERAULT - M. Jean-Philippe VIRONNEAU - Pierre MALGUID - Mme Chantal GANTCH - M. Frédéric FERCHAUD
Pouvoir : néant
Absents représentés : M. Jean-Luc LETERME représenté par le délégué suppléant M. Gilles BEGUIN - Mme Patricia GOBBI représenté par le délégué suppléant M. Michel ALLARD - Mme Danielle CARBONEL représentée par le délégué suppléant M. Jacque DURADE - M. Bernard BACCI représenté par le délégué suppléant M. Patrice DELEU - Mme Fabienne FONTENEAU représentée par le délégué suppléant M. Marc LAGARDE - M. Thibaud YVON représenté par le délégué suppléant M. Laurent ROUMEGOUX
Absents Excusés :
Mme Jeany DUVAL – M. Jacques RABANIER - M. Hervé ALLOY – M. Patrick ANGULO - Mme Francine TREBUCHAIRE – M. Lionel GACHARD – M. Jean-Louis MICHEL - M. Nicolas BERT - M. Joël VERDIER - M. Jean-Pierre ROLLAND

Objet : Délibération N° 03/25062025 – Délibération modificative de crédits N° 01/2025 pour le budget de l'eau potable

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif de l'eau potable 2025,

Sur le rapport de Monsieur le Président,

le Comité Syndical, DÉCIDE des modifications budgétaires EAU POTABLE suivantes :

Section d'investissement :
Dépenses :

Chapitre 041 - Compte 2313 :	+	5 250.00
Total dépenses d'exploitation :	**+**	**5 250.00**

Recettes :

Chapitre 041 – Compte 2031 :	+	5 250.00
Total recettes d'exploitation :	**+**	**5 250.00**

adopté à l'unanimité

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le 17 JUIL. 2025
ID : 033-200026631-20250625-03_25062025-DE

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait conforme,

Le Président, Jean-Luc DARQUEST — **Le secrétaire de séance, Bruno LAVIDALIE**

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT NORD LIBOURNAIS

Acte rendu exécutoire,
reçu en sous-préfecture le : 15 JUIL. 2025
publié ou notifié le : 17 JUIL. 2025